

Flash FFAM N° 137 –10 Septembre 2014

☎ : 02 38 06 00 67 - ✉ : ffam@moulinsdefrance.org 🌐 : www.moulinsdefrance.org

Publication périodique de la FFAM destinée à l'information des responsables des associations adhérentes et aux membres de la Section des Membres Individuels.

Mentionnez sur tous vos documents y compris sur votre bulletin périodique votre affiliation à la FFAM créez un lien dynamique pointant vers le site de la FFAM www.moulinsdefrance.org sur le site de votre association
Flashs précédents disponibles en ligne sur le site de la FFAM <moulinsdefrance.org> (onglet Actualités menu horizontal de la page d'accueil)

Nouvelles de la FFAM

Prochaines réunions : bureau le 18 octobre, CA le 29 novembre 2014

RAPPEL

Afin d'assurer le maximum de sécurité et des délais écourtés des transactions, les associations et les membres individuels sont invités à mettre en place un système de règlements par virement sur le c/c de la FFAM

Banque 30003 Agence 03340 N° de compte : 00050562499 Clé 34

IBAN : FR76 30003 03340 00050562499 34 BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

merci de veiller à bien préciser l'origine (identité ou sigle) et le libellé du motif du virement pour une identification correcte.

En cas de règlement par chèque se conformer aux informations fournies sur le bulletin adéquat pour le circuit si non précisé envoyer le courrier à la trésorière

Fonds d'interventions : Payez moins d'impôts en sauvant nos moulins !

Compte tenu des besoins actuels estimés en fonction des recours à venir contre les arrêtés de classements des cours d'eau, il est nécessaire que la solidarité continue de mobiliser des fonds importants. La FFAM remercie les nombreux particuliers et toutes les associations qui ont déjà fait un versement permettant que les premiers recours puissent être déposés. www.moulinsdefrance.org/doc/Fonds.pdf Vous recevrez un reçu qui vous servira d'attestation de déductibilité du don (selon loi de finances en vigueur) tresorier@moulinsdefrance.org

Actualités Juridiques

1. La FFAM a engagé un recours devant le Conseil d'Etat, pour l'annulation du décret n°2014-750 du 1^{er} juillet qui harmonise la procédure d'autorisation des installations hydroélectriques avec celle des installations, ouvrages, travaux et activités prévue à l'article L214-3 du Code de l'environnement. La FFAM considère que ces nouvelles dispositions réglementaires sont contraires aux principes législatifs en vigueur. Affaire à suivre.

2. Par un arrêt en date du 4 septembre 2014, La Cour de Justice de L'Union européenne vient de condamner la France pour non-respect de la directive sur les nitrates et les pollutions d'origine agricole. En outre, cette directive qui date de 1991, a été transcrite en droit français de manière imparfaite en 2001.

EVENEMENTS : dates et lieux à retenir

Les Journées juridiques du patrimoine: vendredi 3 octobre 2014 à l'Hôtel de de la Vaupalière, Paris8^e

Inscription auprès de Patrimoine-Environnement, droit@associations-patrimoine.org, www.patrimoine-environnement.fr

17ème Congrès international des musées d'agriculture. CIMA XVII

au Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM) à Marseille. France, 5-7 novembre 2014

Le programme détaillé, l'appel à contributions, les modalités d'inscription et de participation sont disponibles sur les sites internet de l'AFMA et de l'AIMA

www.AgricultureMuseums.org

www.afma.asso.fr

Contact :

CIMA 17- AIMA

c/o AFMA 15 rue Convention 75015 Paris. France

courriel : 17cima@gmail.com

Salon international du Patrimoine culturel sur le thème « Patrimoine et territoires », Carrousel du Louvre à Paris du 6 au 9 novembre 2014. Venez retrouver la FFAM Salle FOYER Stand FORUM 4... Professionnels du patrimoine, propriétaires d'un moulin, membres de la FFAM, connectez-vous sur <http://tinyurl.com/PAT14FFAM> le code privilège FFAM <PAT14FFAM> vous permettra de télécharger votre badge gratuit négocié {Attention : Case Société préciser FFAM} pour accès au salon ! www.patrimoineculturel.com

Le Salon des Maires et des Collectivités territoriales aura lieu les **25, 26, 27 novembre 2014** au **Parc des Expositions Porte de Versailles à Paris**. La **FFAM** y tiendra un stand, pavillon 2.1 Allée H stand 33. Venez soutenir les actions de la FFAM ! **BADGE d'accès gratuit à télécharger**

Rappel : Journées des éoliennes anciennes 2014

Journées des éoliennes anciennes 2014 (Première édition) organisées par la Section Éoliennes anciennes de la FFAM les 4 et 5 octobre 2014. Nous serons reçus en Touraine conjointement par l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Esvrien et par l'Association de sauvegarde des Moulins de Touraine. Hébergement hôtel (37). Visites d'éoliennes Bollée (dont celles d'Esvres-sur-Indre, Dolus-le-Sec en état de fonctionnement et Saint-Avertin). Visite d'une petite exposition sur les éoliennes Bollée (organisée pour l'occasion par Jean-Claude Pestel). Visite de moulins. Du samedi 8h au dimanche 18h. Les repas seront pris en commun. Transport en commun selon nombre d'inscrits. Bulletin d'inscription à télécharger sur :

www.moulinsdefrance.org/doc/inscr_eoliennes

PRIX « NOS MOULINS ONT DE L'AVENIR ! »

Clôture des inscriptions le **30 septembre 2014**

Ouvert aux collectivités, particuliers et associations

La sauvegarde et la valorisation des moulins se situent au cœur des missions de la Fondation du patrimoine. Afin de récompenser les actions entreprises en faveur de ce patrimoine, la Fondation du patrimoine lance chaque année depuis 2007 le concours « Nos moulins ont de l'avenir ! » avec le soutien de la FFAM. Ce concours, ouvert à tout type de moulins, est doté de 10 000 euros, partagés entre deux lauréats. Toutes les informations complémentaires et documents téléchargeables en ligne à cette adresse : www.fondation-patrimoine.org/concours-moulins et sur le site de la FFAM :

www.moulinsdefrance.org

Gestion des milieux aquatiques

La nouvelle compétence de gestion des milieux aquatiques des collectivités se précise.

La loi Mapam attribue aux communes une compétence obligatoire de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Deux textes d'application sont actuellement soumis à consultation.

...L'objectif ? Pallier la carence des propriétaires riverains à entretenir les cours d'eau ainsi que celle des propriétaires de digues à entretenir leurs ouvrages. Ce qui devrait permettre une meilleure prévention des inondations...

<http://www.actu-environnement.com/ae/news/inondation-gestion-milieux-aquatiques-Gepami-Mapam-EPTB-Epage-22470.php4>

Mise en garde importante concernant le débit réservé

Pour la mise en conformité des ouvrages, la DDT/DDTM vous propose/impose souvent un bureau d'étude. Les syndicats de rivières, de leur côté, lancent de nombreuses études qui peuvent concerner vos ouvrages.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, au titre de l'art L.214-18 du Code de l'environnement, l'usiner est obligé de maintenir un débit réservé aux espèces piscicoles de 10% minimum du module inter-annuel sur cinq ans dans le cours d'eau.

En revanche, bien qu'elle soit rarement évoquée dans le dossier, la consistance légale de l'ouvrage est souvent **considérablement diminuée** dans le projet qui vous est soumis ... comme si vous achetiez une voiture de 400 cv bridée à 50km/h.

Rien de moins.

Ne soyez pas rassurés quant à la qualité de l'étude uniquement au regard des nombreuses pages et des photocopies couleur. Ce n'est pas déterminant.

Les conseils FFAM :

Soyez attentifs aux dimensions de l'échancrure ou du dispositif devant permettre d'assurer 10% du module dans le cours d'eau, ainsi qu'à tous les éléments proposés qui réduiraient au titre « d'aménagements », le débit dérivé vers le moulin. Si vous ne vous sentez pas affûtés pour cette analyse, consultez votre Association avant de signer. A titre indicatif, l'ONEMA a mis en ligne un fascicule sur le sujet (voir ci-dessous).

Exigez la communication préalable de l'étude pour ne pas laisser le bureau d'étude envoyer de pré-dossier pour avis à la DDT sans votre validation. Ce point est essentiel.

Nous conseillons à chaque président d'associations et leurs dirigeants, de prendre connaissance du fascicule de l'ONEMA sur le sujet afin de pouvoir répondre aux interrogations des adhérents :

www.onema.fr/IMG/pdf/Note-Technique-Dispositifs-Restitution-Debit-Minimal-2014-01-20-f.pdf

Informations sur la continuité écologique ICE.

Evaluer le franchissement des obstacles par les poissons. Principes et méthodes.

L'objectif de ce document est de présenter les enjeux de la continuité piscicole, les principes scientifiques qui ont prévalu à la construction de cette méthodologie d'évaluation, ainsi que le protocole standardisé, dénommé ICE, qui a été développé. Il permet de diagnostiquer de manière simple et objective le risque d'entrave au déplacement de l'ichtyofaune en montaison, généré par les principaux types d'obstacles physiques à l'écoulement et pour les espèces communes des cours d'eau de France métropolitaine. Ce diagnostic repose sur la confrontation des caractéristiques typologiques, géométriques et hydrauliques des obstacles avec les

capacités physiques de déplacement des espèces de poissons considérées. Cet ouvrage poursuit la collection "Comprendre pour agir" qui accueille des ouvrages issus de travaux de recherche et d'expertise mis à la disposition des enseignants, formateurs, étudiants, scientifiques, ingénieurs et des gestionnaires de l'eau et des milieux aquatiques. Il est consultable sur le site internet de l'Onema rubrique publications ainsi que sur le portail national " les documents techniques sur l'eau " (www.documentation.eaufrance.fr/).

ONEMA, 204 pages. ISBN 979 10 91047 296.

- Voir liens intégrés http://www.onema.fr/IMG/pdf/lce_flyer.pdf et <http://www.onema.fr/IMG/pdf/CPA-ICE-integralite-juillet2014.pdf>

<http://www.moulinsdefrance.org/ffam/newpublication.html> et <http://www.moulinsdefrance.org/ffam/manifestations.html>

Publication FFAM

Documents et Archives de Gérard Gailly, Architecte des Bâtiments de France

Editions FFAM, par André Coutard. Document de 236 p, nombreux croquis, plans, photos et reproductions de documents. Inventaire sommaire du « Fonds Gérard Gailly » (archives reçues fin 2013 par la FFAM), et index des moulins cités. Commande sur le site de la FFAM au prix de 28 €. Port en sus.

Autres publications

"Ces hommes qui font vivre les rivières"

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse publie un livre qui raconte huit histoires exemplaires pour économiser l'eau, protéger les captages, redonner aux rivières un fonctionnement naturel et gérer durablement les services d'eau et d'assainissement. Dans ce livre, l'agence donne la parole aux femmes et aux hommes, "héros du quotidien de l'eau", des leaders qui ont fait de l'eau le maillon clé du développement de leur territoire. Cet ouvrage est avant tout destiné aux élus. L'objectif est de lier la question de l'eau à un enjeu de territoire, mais aussi d'encourager l'émergence de projets en démontrant que les résultats sont atteignables.

140 pages – format 14,5 x 22,5 cm. Novembre 2013.

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse Délégation à la communication 2-4 allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07 courriel : contact.com@eurmc.fr. Télécharger la version complète du livre www.eurmc.fr/espace-dinformation/livre-ces-hommes-qui-ont-vivre-les-rivieres.html

« **Le Moulin du Peillard - 500 ans d'histoire** », par Nikola Piperkov, Doctorant en Histoire de l'Art à la Sorbonne Paris I et Jérôme Spitz, Agrégé d'Histoire, Journaliste et lui-même petit-fils de meunier, paru le 15 juin à l'occasion du 500e anniversaire du moulin du Peillard à Saint-Romain de Jalionas. ISBN 978-2-9549397-0-4.

On retrouve dans ce livre l'histoire des moulins du Peillard depuis 1514 à nos jours, un peu d'histoire médiévale de Saint Romain de Jalionas et de l'Abbaye cistercienne de Chassagne. On découvre également le peintre Théodore Levigne qui s'est largement inspiré du domaine du Péliard et du Nord-Isère pour ses œuvres. On parcourt enfin l'histoire contemporaine du moulin de 1896 à nos jours à travers les familles de meuniers Bernaix et Fauché. Quelques anecdotes croustillantes concernant notamment la seconde femme du Dauphin du Roi Louis XIV qui était propriétaire du domaine du Péliard...

Un livre haut en couleurs qui intéresse un large public attiré par l'Histoire, l'Architecture et l'Art. Disponible à la Maison de la Presse de Saint-Romain de Jalionas ainsi qu'à l'OT de Crémieu. Par correspondance, télécharger le bon de commande sur www.moulinsdefrance.org/doc/Bondecmande_MOULINduPEILLARD500ans.pdf . Il est également possible de commander via le site www.peillard.fr . Prix 10 € + port.

Contact Alban Fauché, Association des Amis du Moulin du Peillard 89, chemin du Peillard 38460 Saint-Romain de Jalionas. Tél : 06 03 55 09 93.

Patrimoine industriel du Calvados, Le Pays d'Auge.

En pays d'Auge, une industrie précoce liée à l'eau et aux moulins. Compris entre la vallée de la Dives à l'ouest et le département de l'Eure à l'est, bordé au nord par le rivage de la Manche, au sud par le département de l'Orne, le Pays d'Auge est sillonné par de nombreux cours d'eaux, précocement mis à profit pour animer les roues de moulins à tan (autour de Saint-Pierre-sur-Dives), à foulon (le long de l'Orbiquet), plus souvent à grains. L'emploi de moteurs hydrauliques performants a permis de mettre en mouvement les multiples machines des filatures, qui s'implantent densément à partir de la deuxième décennie du XIXe siècle. Après 1850, la généralisation de l'énergie vapeur a autorisé la création de nombreuses usines en milieu urbain, notamment à Lisieux, Livarot, Saint-Pierre-sur-Dives et Pont-l'Évêque.

Région Basse-Normandie, direction de l'Inventaire du patrimoine, Collection Images du patrimoine n°272, 80 pages. Février 2013. 18 € www.lieuxdits.fr/les-livres/architecture/patrimoine-industriel-du-calvados-2/

Tarifs de la revue Moulins de France

Afin de tenir Compte de l'augmentation de la pagination de un numéro sur 4 qui passe à 48 pages intérieures au lieu de 40 et de l'augmentation des frais de routage, les tarifs de la revue ont été fixés par le dernier Conseil d'administration de la manière suivante :

Adhérents : 20 euros ; Non-membres: 33 euros

Prix au numéro: 9 euros hors frais postaux, 12 euros, port inclus.

Merci d'en tenir compte pour la rédaction de vos appels à cotisation 2015.

Manifestations en région

Ferme d'Arras 28330 La Bazoche Gouët

Jeudi 18 Septembre 2014. Rentabiliser son droit d'eau.Produire de l'hydroélectricité

Journée organisée par l'Association des Riverains Propriétaires de moulins sur le Loir d'Eure et Loir en collaboration avec La FFAM, l'ARAM Beauce, Blaise 21, Aqu'Avre, Au Cours de l'Eure, La Voise, APRAM Huisne. ASMR 72, ASME 41 Il y sera abordé les aspects pratiques, techniques, administratifs et aussi financiers pour produire de l'hydroélectricité.

Contact / renseignements : J.Pigeard 02 37 97 30 77 jackypigeard@sfr.fr

C .Cournarie 02 37 49 26 76 marie-claude.cournarie@orange.fr

lien url vers le programme http://www.moulinsdefrance.org/doc/PROGRAMME_journee_hydroelectricite_18septembre.pdf

lien url vers le bulletin inscription <http://www.moulinsdefrance.org/doc/FICHEinscription.pdf>

voir aussi <http://www.moulinsdefrance.org/ffam/manifestations.html>

Brienon-sur-Armançon en Bourgogne: Hydro-électricité

Hydro-électricité en Bourgogne: rencontres régionales BER-ADEME 2014. Le 24 octobre à Brienon-sur-Armançon (89) Tables rondes : "Continuité écologique et hydroélectricité" et "Comment monter un projet d'hydroélectricité" - Après-midi visite de la centrale de Briénon. Pour plus d'informations et pour inscription, contactez Bourgogne Energies Renouvelables Tour Elithis, 1C boulevard de Champagne, 21000 Dijon, tél 03.80.66.54.57, courriel visites@ber.asso.fr

Ormes (Loiret) : exposition

Exposition : « les Moulins à vent »,à Ormes(Loiret) Maison de la Polyculture

Du 6 juillet au 28 septembre 2014 de 14 à 18 h

Tél : 02 38 70 84 20 –courriel : mairie@ville-ormes.fr

Ondreville sur Essonne (Loiret): « le livre en région »

Dans le cadre des journées du patrimoine, en plus de la visite du moulin,l'Association de sauvegarde et des Amis du Moulin de Châtillon,à Ondreville sur Essonne, dans le Loiret,organise une manifestation littéraire sur le thème « le livre en région »sous la présidence d'honneur de Gérard Boutet accompagné de nombreux écrivains. Rencontre avec les écrivains dimanche 21 septembre

2014 de 10 h à 18 h. Conférence à 11 heures,Table ronde à 15 heures .Site : www.asamec.wordpress.com